

DOCUMENTS À REMETTRE CHAQUE MOIS À VOTRE AGENCE OCS

Indemniser nos assurés le plus rapidement possible – voilà notre principale préoccupation. Pour cela, nous devons **impérativement** disposer de l'ensemble des documents.

En complément du formulaire IPA (Indications de la personne assurée pour le mois de...), et selon la situation, voici la liste des documents requis.

Documents complémentaires

- Travaillé chez un ou plusieurs employeurs ? : l'attestation de gain intermédiaire ainsi que la fiche de salaire
- Exercé une activité indépendante ? : l'attestation de gain intermédiaire, les pièces justificatives/décomptes
- Suivi une mesure active décidée par votre office régional de placement (cours, programme d'occupation, stage, etc..)? : nous devons être en possession de l'attestation officielle qui nous est transmise par l'organisateur de la mesure
- Eté en incapacité de travail ? : un certificat médical ainsi qu'informer immédiatement votre conseiller ORP
- Effectué un service militaire, civil ou de protection civile ? : un justificatif
- Un changement en rapport avec vos enfants à charge ? : l'acte de naissance, le contrat d'apprentissage, une attestation d'étude/de formation, le diplôme
- Revendiqué ou reçu des prestations d'une autre assurance sociale suisse ou étrangère (AI, SUVA, LPP, AVS anticipée, etc.) ? : copie de la décision ou du décompte

Attention: votre droit aux prestations expire si vous ne l'avez pas fait valoir au cours des trois mois qui suivent la période de contrôle à laquelle il se rapporte.

Votre caisse de chômage